

Droit de réponse de Loic ROUEIL, faisant suite à l'intervention de Caroline FOUILLEUX, en question diverses de la réunion du conseil municipal du 18 septembre 2023.

Madame le Maire

La première réponse que m'inspire votre intervention est que vous rabaissez beaucoup la fonction de maire, en vous livrant à un règlement de compte, strictement personnel en ma direction, dans une séance publique du Conseil municipal et que cela est très dommageable pour le respect de la fonction que nous devons tous, avoir.

Dans votre lecture à aucun moment vous n'apportez de faits concrets car cela vous mettrait en grande difficulté de cohérence dans vos propos. Vous préférez faire un catalogue d'agissements imaginaires, supposés et en aucun cas, démontrés.

À chemazé tout le monde sait, sauf vous sans doute, que j'aime les gens et, que je suis élu parce que je crois au débat public collectif pour faire avancer là où je suis les organisations vers plus de bien vivre ensemble pour tous les habitants.

Par ailleurs je crois profondément qu'une société orientée sur la bienveillance réciproque, est forcément pilotée localement, avec des règles de vie commune (= droits et devoirs réciproques) qui s'imposent à tous les habitants et tous les élus y compris au maire d'une commune.

En second lieu, nous nous côtoyons en Conseil municipal et je suis toujours surpris de vous voir fonctionner en ne rappelant jamais et en ne respectant que très peu l'aspect réglementaire du fonctionnement d'un conseil municipal et des décisions à prendre dans ce cadre par leurs représentants. Très souvent, y compris sur des sujets engageant la commune sur 20 ou 30 ans vous fonctionnez, en outre, comme si les décisions étaient "des faits du prince", au coup par coup, qui n'ont pas besoin de débat collectif, voire de réflexion et de stratégie sur le long terme, et qu'il faut entériner en urgence (= Nécessité d'intégration de chaque projet, dans un plan local d'urbanisme, par exemple).

Sur ce point j'envie à cet instant, de vous demander :

- A quoi servent les adjoints ?
- A quoi sert les commissions municipales ?
- A quoi sert la Secrétaire générale de la mairie ?
- A quoi servent les autres élus de CHEMAZE ?

Concrètement depuis 2 ans, depuis votre prise de fonction, je vous demande poliment, de nous respecter en tant que personne nous aussi "élue". Je vous demande aussi, de prendre en compte et de respecter ce statut que nous avons nous aussi, en mettant en œuvre le cadre réglementaire du CGCT qui organise et encadre tout ce qui doit être notre fonctionnement.

Dans ce cadre, je me dois de vous rappeler qu'élue qui veut faire son travail (et que la loi impose de fait), doit :

- Avoir accès au contenu des dossiers, de la commune, avec le même niveau de connaissance, que celui du Maire.
- Avoir du temps pour préparer les réunions du Conseil municipal (= les ordres du jour 3 jours avant, ne sont pas une obligation et nous pourrions disposer de beaucoup plus de temps // et besoin d'une salle pour se réunir).
- Retrouver la synthèse de ses interventions sans manipulation dans les PV de séance.
- Pouvoir contrôler les décisions prises en ayant accès dans les 8 jours qui suivent la réunion aux extraits complets, de délibération du Conseil municipal comme d'ailleurs tout habitant.
- Recevoir un ordre du jour des conseils avec une explication sur les tenants et les aboutissants de chaque délibération (= les comptes rendus de réunions de commissions par exemple), pour tous les sujets et non en **occultant complètement certains sujets** (= voir le dernier ordre du jour sur l'implantation du terrain multisports, pour lequel il a fallu rédiger 3 mails et faire 2 communications téléphoniques)

En conclusion votre intervention est un aveu du "non-respect" de toutes ces règles de vie commune qui nous permettrait de faire vivre un vrai débat à CHEMAZE. En effet vous dites vous-même :

- Que vous faites tout toute seule.
- Que la préfecture ne vous a pas mis sous tutelle (encore heureux), mais elle vient de vous désavouer fermement dans le dossier du CCAS.

Humblement je me permettrais le conseil suivant :

- Mettez-vous à la place aussi d'un élu qui veut faire son travail, en ayant à cœur de décider des meilleurs projets pour la commune et ses habitants et arrêter de faire des procès d'intention et personnels sur ma personne.
- Cantonnez-vous au débat public, organisez-le et, respectez et prenez en compte humblement les avis des uns et des autres dans ce cadre et dans les comptes rendus.

Pour ce qui est des derniers 6 mois, vous avez raison, vous m'avez obligé à solliciter les services de la mairie beaucoup trop de fois pour obtenir simplement, des documents qui devraient être en ligne sur le site internet de la commune et accessible à tout public (= Extraits des délibérations, envoyés en préfecture et document précisant votre argumentaire sur l'implantation du terrain multisports entre autres).

Pour ce qui est de mes actions concrètes que vous critiquez plus que de raison, je vous rappellerai seulement 2 "grands dossiers" où mes interventions ont été déterminantes pour réorienter les décisions du Conseil municipal vers beaucoup plus de satisfaction collective pour tous les habitants. Je parle pour l'exemple, des débats **qu'il a fallu imposer** pour aménager la place centrale devant la mairie, ou plus récemment, la rue du stade.

En Conclusion, je tenais à remettre toutes ces problématiques en perspective, et, sachez que pour ce qui me concerne, le temps de ce mandat, en conscience je suis bien au service de tous les habitants de Chemazé et, ceux-ci le savent très bien.

Loic ROUEIL Conseiller municipal de Chemazé
Le lundi 20 novembre 2023.
